

Objet : Communication institutionnelle

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, en matière de communication externe, le Pays Haut Languedoc et Vignobles vise trois types de publics distincts : la population du territoire, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques socioprofessionnels.

La communication institutionnelle, conçue de façon évolutive, comprend :

- le "Journal du Pays", de périodicité semestrielle, à destination de la population, présentant des actions exemplaires, à titre pédagogique et illustratif,
- la "Lettre du Pays", de périodicité trimestrielle, destinée aux communes, présentant les projets et les actions en cours ; elle viendra compléter la structuration des circuits et des moyens de communication interne, dans le cadre, notamment, de la mise en place d'un Extranet qui mettra prochainement en lien le Pays, ses antennes et les communautés de communes adhérentes

Le plan de financement prévisionnel de la communication 2007 s'élève à 26.500 € pour lequel un cofinancement à hauteur de 7.000 € auprès du Conseil Régional pourrait être sollicité, le complément intervenant sous forme d'autofinancement.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe d'un plan de communication en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte, de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention et de signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe d'un plan de communication en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte, et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 12 mars 2007.

Le Président
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 29 mars 2007
--